



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Renouvellement du contrat
d'assurance avec Groupama

Décision n° 16 12 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Messieurs Philippe Mineur, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la communauté de communes a passé avec Groupama deux contrats d'assurance dont l'un couvre la responsabilité civile, les bâtiments et l'assistance juridique (Villasur) et l'autre la flotte automobile.

Ces contrats prenant fin au 31 décembre 2016, il propose de les renouveler pour une durée d'un an sur la base des mêmes garanties.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Décide de reconduire, sur la base des mêmes garanties, les deux contrats d'assurance passés avec Groupama, le contrat Villasur et celui couvrant la flotte automobile, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Le Président
E. Mari

